



**FONDS DE SOCIAL DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO « FSRDC »**

**TERMES DE REFERENCE RELATIFS AU
RECRUTEMENT D'UN (E) SPECIALISTE EN
SYSTEMES DE PROTECTION SOCIALE AU TITRE
DE LA CONVENTION PARTENARIAT ENTRE LE
FONDS SOCIAL DE LA RDC ET LE MINISTERE DES
AFFAIRES SOCIALES.**

**Projet pour la Stabilisation de l'Est de la RDC pour la
Paix,
Deuxième Financement Additionnel « STEP 2 »**

Titre du poste	Spécialiste en Systèmes de protection sociale (SSPS)
Supérieur hiérarchique	Coordonnateur de la Convention
Collaborateurs	- Assistants du SSPS(03)

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a obtenu un financement de la Banque mondiale (BM) à hauteur de USD 445 millions pour financer le Projet « STEP 2 », deuxième financement additionnel au Projet pour la Stabilisation de l'Est de la RDC pour la paix (STEP).

Ce projet de protection sociale a pour objectif (i) d'améliorer l'accès aux moyens de subsistance et aux infrastructures

socio-économiques dans les communautés vulnérables du pays, (ii) d'établir des éléments fondamentaux d'un système de filets sociaux, et (iii) de renforcer les systèmes nationaux de gestion des réfugiés.

Le Projet STEP 2 comprend cinq composantes : trois composantes techniques, une composante de gestion, et une composante d'intervention d'urgence. Les composantes techniques comprennent, (i) la construction et réhabilitation d'infrastructures communautaires, (ii) un large programme de filets sociaux, et (iii) un appui à la structuration du secteur social.

Cinq provinces seront initialement bénéficiaires du projet : Kasai Central, Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, Nord Ubangi.

Pour la mise en œuvre de la composante 3 du Projet, une Convention de partenariat définissant les rôles et responsabilités de chaque partie a été signée entre le MINAS (le Prestataire) et le Fonds Social de la RDC (Le Client). Une équipe dédiée à la Convention devra être mise en place au sein de la DEP du MINAS pour assurer la gestion au quotidien des activités.

La Convention dans ses activités se propose de doter le pays d'un système de protection sociale à travers la coordination et la mise en place de quatre blocs ci-après : (i) registre social, (ii) ciblage, (iii) système de paiement et (iv) mécanisme de redevabilité ou gestion de plaintes. Dans ce processus, la Convention devra doter également le secteur de l'assistance sociale d'un design et d'un cadre réglementaire transversal à tous les quatre blocs. La Convention produira trois livrables clés : le Guide national des systèmes d'aide sociale, le Pilotage d'un registre social et le Renforcement des capacités du Ministère des Affaires sociales dans la gestion des programmes sociaux, y compris la gestion fiduciaire. La

Convention engagera un dialogue franc avec toutes les parties prenantes, tant du niveau national, provincial que local, à travers la conduite de quelques études stratégiques en relation avec les quatre blocs précités ainsi que les consultations, pour faciliter la production du Guide national des systèmes d'aide sociale devant normer le secteur de l'assistance sociale en matière de mise en œuvre et de fonctionnalité des filets sociaux en RDC pour des services de qualité. Le guide servira in fine de charnière entre le niveau stratégique et le niveau opérationnel. La Convention produira également un pilote du premier registre social national grâce aux bénéficiaires du Projet STEP 2 et d'autres projets d'envergure d'assistance sociale mis en œuvre dans le pays. Il est aussi attendu de la Convention la mise en place au sein du MINAS d'une équipe formée et dédiée aux filets sociaux, tant au niveau national que dans les cinq divisions provinciales des provinces – Projet.

Dans le cadre de la Convention, le FSRDC a signé un contrat avec UNICEF pour apporter l'assistance technique et méthodologique à l'équipe dédiée du MINAS dans la mise en place des systèmes et outils des filets sociaux en RDC.

A ce titre, le FSRDC recrute un **Spécialiste en Systèmes de Protection sociale (SSPS)** pour intégrer l'équipe dédiée à la mise en œuvre de la Convention.

II. DEFIS

- La mise en œuvre de la Convention nécessite un déploiement rapide et un rythme de mise en œuvre soutenu pour **atteindre ses objectifs en trois ans** ;
- La mise en œuvre de la Convention porte sur plusieurs marchés dans plusieurs provinces, soit **une multitude de sites** à superviser ;

- La mise en œuvre des quatre blocs du système de protection sociale s'inscrit notamment **dans un contexte difficile** caractérisé par un secteur d'action sociale peu structuré, une faible collaboration entre acteurs et une absence d'outils standardisés;
- Le Spécialiste en systèmes de protection sociale doit absolument renforcer les capacités de tous les staffs en protection sociale dans le cadre de la Convention.

III. RESPONSABILITES

Le Spécialiste en Systèmes de Protection sociale sera chargé de la coordination et du suivi des activités relatives à la mise en place des quatre blocs des systèmes de protection sociale en RDC, tels que prévus dans la Convention de partenariat, à savoir le ciblage, le registre social, le système de paiements ainsi que le système de redevabilité ou de la gestion des plaintes.

Le SSPS servira en tant que point focal technique avec l'UNICEF pour le contrat d'assistance technique et accompagnement du MINAS. Le SSPS sera responsable du suivi de la production des livrables et veillera à leur qualité technique pour faciliter leur finalisation et validation.

Il s'occupera également du pilotage de la phase des consultations à mener en vue de dégager le design dudit système de protection sociale, y compris les mesures d'accompagnement et les travaux à haute intensité de main d'œuvre.

Il sera responsable de la mise œuvre des activités de terrain au titre de la Convention et du suivi du niveau d'atteinte des livrables (1&2) de la Convention. A ce titre, il devra garantir l'harmonisation et l'intégration dans les rapports des études et autres produits de consultance attendus des éléments clés en rapport avec les quatre blocs du système de protection sociale.

Il supervisera aussi le personnel recruté dans le cadre de la Convention en provinces.

Sous la supervision du Coordonnateur de la Convention, le **(la) Spécialiste en Systèmes de Protection Sociale (SSPS)** aura pour tâches principales :

- Coordonner la mise en œuvre des activités en rapport avec le ciblage, le registre social, le système de paiements, le mécanisme de redevabilité, les mesures d'accompagnement, les travaux à haute intensité de main d'œuvre, les structures de base chargées d'accompagner les activités de collecte de données sur terrain ;
- Participer à l'élaboration du PTBA ;
- Planifier les activités à mettre en œuvre de la Convention sur le terrain grâce à un plan de mise en œuvre détaillé (coût, calendrier, indicateurs et le plan de suivi des activités) ;
- Analyser les rapports des consultants et transmettre les résultats d'analyse au Coordonnateur pour validation ;
- Analyser conjointement avec le Chargé de Projet les rapports des consultants et soumettre les résultats d'analyse, après harmonisation avec ce dernier, au Coordonnateur de la Convention pour validation ;
- Renseigner sur le niveau d'atteinte des livrables (1&2) de la Convention ;

- Organiser, suivre et élaborer les termes de référence (TDR) des missions de terrain ;
- Superviser la préparation des activités ;
- Accompagner les consultants recrutés dans l’accomplissement de leurs tâches ;
- Elaborer les rapports (mensuel, trimestriel, semestriel, annuel) sur l’état d’avancement des activités sur le terrain à faire approuver par le Coordonnateur ;
- Mettre en place un plan de formation et renforcement des capacités en Protection Sociale pour l’équipe dédiée à la Convention FSRDC - MINAS ;
- Effectuer toute autre tâche en relation avec les termes de référence ou jugée nécessaire pour la réalisation des objectifs du Projet qui lui sont confiées par le Coordonnateur.

IV. PRINCIPAUX RESULTATS ATTENDUS

Le Spécialiste en Systèmes en protection sociale sera évalué par sa capacité à :

- Suivre la production des livrables et garantir leur qualité technique ;
- Organiser les consultations à l’effet de produire des états des lieux fiables (missions de terrain, ateliers, réunions entretien avec les parties prenantes), mener des études et autres enquêtes en vue de bonnes pratiques en matière d’assistance sociale en RDC ;
- Mobiliser les partenaires sociaux et les acteurs/structures locaux de mise en œuvre;
- Concevoir et mettre en place un plan de formation et de renforcement des capacités en Protection sociale du personnel dédié à la Convention FSRDC-MINAS.

V. QUALIFICATIONS REQUISES

Pour mener à bien cette mission, le (la) Spécialiste en Systèmes de protection sociale devra avoir les qualifications minimales suivantes :

Formation

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Bac+5 en sciences sociales, économie ou toute autre discipline apparentée.

Pré-requis :

- Avoir une expérience minimale globale de 8 ans à des postes de responsabilité et/ou de collaboration en RDC ou dans un autre pays d'Afrique au contexte social proche de celui de la RDC;
- Avoir une expérience avérée en RDC ou dans un autre pays du continent de 5 ans dans la conception, l'analyse des questions de protection sociale et la mise en œuvre des programmes des filets sociaux de sécurité ou d'assistance sociale voire de développement communautaire ;
- Avoir de bonnes connaissances en matière d'assistance sociale démontrées par les résultats enregistrés et/ou missions de terrain réalisées en matière de prospection, de conduite des études, d'analyse et de suivi des projets sociaux ;
- Faire preuve d'une bonne connaissance des règles et procédures de la Banque mondiale et/ou d'autres partenaires de développement est un atout ;
- Être apte à travailler sous la contrainte de délais et de résultats en faisant preuve d'initiative, de dynamisme et de pro activité ;

- Avoir une bonne connaissance de la dynamique communautaire en RDC en général et dans les provinces du Projet en particulier ;
- Avoir une bonne connaissance du contexte socio-économique des provinces –Projet est un atout ;
- Être prêt à aller sur le terrain avec les équipes de terrain et avoir une très forte motivation pour une mission compliquée dans un environnement difficile ;
- Avoir un sens du travail en équipe et un sens critique et constructif ;
- Excellentes aptitudes à la décision, capacité à prendre des initiatives et à travailler sous pression ;
- Avoir de très bonnes connaissances de l’outil informatique (Word, Excel, PPT etc...) et de l’utilisation de l’internet;
- Faire preuve d’éthique et d’une bonne moralité ;
- Avoir un sens élevé des relations humaines ;
- Ne pas être fonctionnaire de l’Etat à l’entrée en fonction.

Langues

- Bonne maîtrise du français (expression orale et écrite) ;
- Une bonne connaissance d’une des langues locales (Lingala, Swahili et Tshiluba) est un atout ;
- Une bonne connaissance de l’anglais est un atout.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

VI. LIEU, DUREE DE LA MISSION ET REMUNERATION DU CONSULTANT

Le poste est basé à Kinshasa avec des multiples déplacements dans les provinces d'intervention du Projet.

La mission du Consultant s'étendra sur une durée prévisionnelle de douze (12) mois, dont 3 mois probatoires. Il devra être immédiatement disponible. La rémunération sera établie dans le contrat de services dont quelques spécificités sont indiquées ci-dessous : contrat au forfait, proposé et signé entre FSRDC et le consultant sélectionné, après avis de non-objection de la Banque mondiale.

Le Projet mettra à la disposition du consultant un bureau aménagé à Kinshasa ainsi que les équipements et matériels nécessaires à l'exercice de sa mission.

VII. METHODE DE RECRUTEMENT

Le recrutement se fera selon la méthode de sélection des consultants individuels par mise en concurrence ouverte définie à la Section 7 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de programmes d'investissement » du mois de juillet 2016, version révisée en novembre 2017, en août 2018 et en novembre 2020.

Le Consultant sera recruté sur la base de ses qualifications académiques, de son expérience professionnelle pertinente et de sa capacité à réaliser la mission.

Les étapes du recrutement sont les suivantes : (i) comparaison des dossiers de candidature et (ii) entretien.

Chaque candidat devra fournir (i) un curriculum vitae (3 pages maximum et en PDF), comprenant deux références que le Projet peut contacter et (ii) une lettre de motivation (3 pages maximum et en PDF) précisant (a) la formation utile, (b) l'expérience pertinente, (c) la valeur ajoutée apportée par le candidat face aux défis de la préparation du Projet, (d) la disponibilité immédiate du candidat, et (e) sa compréhension des conditions de la mission proposée. Le non-respect de ces dispositions entraînera le rejet de la candidature.

Les preuves du niveau d'instruction et de l'expérience seront exigées de tout candidat présélectionné avant son entretien. Les certificats et diplômes ne doivent pas être joints au dossier de candidature.

A envoyer avant le **18 février 2022** à minuit (heure locale), à l'adresse suivante : **11, Avenue Lukusa; Immeuble ex. CEI, à Kinshasa/Gombe République Démocratique du Congo ;** E-mail: jobstepminas-ssps@fondsocial.cd, avec en objet le titre du poste « **Spécialiste en Systèmes de protection sociale** », le nom du candidat et les deux pièces jointes.